fiche de poste

Modèle à adapter en fonction de votre association et de votre mode de fonctionnement

1. Quelle est la **mission générale** du salarié sur ce poste (définition globale) ?
Le salarié devra participer à la vie du club en encadrant des groupes de joueurs, participer à l'organisation des compétitions et des événements club.

2. Quel est le **rôle particulier du salarié** et les **enjeux** de sa mission (ce sur quoi la mission sera évaluée) ?
Le salarié sera évalué sur sa capacité à encadrer des équipes, être autonome, être dynamique et enthousiaste, respecter la politique du club et l'appliquer, communiquer avec l'équipe dirigeante, être à l'écoute des besoins des licenciés et du club, être force de proposition.

3. Quelles sont les **tâches** à accomplir (travail concret) ?
- Encadrer des groupes de joueurs, planifier des entraînements et les diriger
- Coacher
- Arbitrer des rencontres et si possible former des arbitres débutants (table + terrain)
- Participer à la gestion administrative des compétitions et leur organisation
- Représenter le club sur des organisations ponctuelles auprès des scolaires

4. Quels sont les **moyens** mis à disposition (moyens matériels et humains) ?
Le salarié aura à disposition des infrastructures dédiées au basket. Plusieurs salles, un club house, des outils pédagogiques tels que des supports techniques papier, des outils matériels. Il pourra compter sur un club structuré depuis 30 ans, labélisé école de mini-basket, fort d'une équipe de bénévoles expérimentés. Il pourra aussi s'appuyer sur des entraîneurs aguerris et diplômés et des arbitres officiels. Il sera également soutenu par un responsable sportif.

5. Quelles sont les **liaisons** du poste (autorité, appuis possibles, relations fonctionnelles et hiérarchiques, délégations) ?
Le salarié sera sous l'autorité du président et du responsable sportif du club . Il aura la délégation de la gestion de ses entraînements, en accord avec la politique sportive du club qui lui sera présentée. Il sera en contact avec un tuteur qui sera désigné.

6. Quelles sont les **compétences** exigées (être capable de…) ?
Le salarié devra être capable de :
- Préparer, planifier et animer des entrainements
- Coacher une ou plusieurs équipes
- Organiser des manifestations
- Encadrer des stages

7. Quelles sont les **qualités humaines** nécessaires ?
Il est attendu que le salarié soit enthousiaste, dynamique, respectueux des horaires et des gens, disponible et adaptable.
Il devra être ouvert aux échanges et à la discussion.

8. Quelles sont la **formation** et l'**expérience** nécessaires ?
Il est entendu que le salarié soit en formation et que de fait son expérience et que sa compétence soient perfectionnées tout au long de sa mission. Le savoir-être sera essentiel pour cette mission. Néanmoins, nous attendons une capacité d'encadrement minimale en début de mission comme, par exemple, comprendre les attentes techniques à appliquer. Une connaissance du basket est essentielle. Une première expérience d'encadrement serait appréciée.

9. Quelles sont les **contraintes matérielles** (déplacements, astreintes, …) ?
Le salarié devra être véhiculé et disponible en soirée la semaine pour les entrainements et les réunions et le week-end lors des rencontres à domicile et à l'extérieur.

10. Sur quels critères et selon quelle périodicité se fera **l'évaluation** de la mission ? Par qui ?
Le travail du salarié sera évalué par un éducateur diplomé et la direction sportive du club tout au long de la saison. Des points mensuels pourront être organisés de manière formelle.

11. Comment envisager **l'évolution** de cette mission (autres missions ou mission élargie) ?
En début de mission, le salarié aura un accompagnement de proximité. Il pourra élargir son autonomie au fil du temps. Il pourra organiser et animer les stages lors des vacances scolaires.

12. Quel **titre** porte cette fonction ?
Educateur sportif

13. Quelle est la **rémunération** (Apprenti) ?
Selon les préconisations de l'IFRABB